

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES

5347 chemin de la Côte-des-Neiges 3^e étage

Montréal (Québec) H3T 1Y4

(514) 342-6754

télec. : 342-5366.

**MÉMOIRE
DE
LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DE
LA CÔTE-DES-NEIGES**

Consultation publique
PLAN D'AMÉNAGEMENT
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

25 novembre 2003

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES

5347 chemin de la Côte-des-Neiges 3^e étage
Montréal (Québec) H3T 1Y4
(514) 342-6754
télec. : 342-5366.

Madame la présidente,
Madame, Monsieur les commissaires,

NOTRE ORGANISME :

La Société d'histoire de la Côte-des-Neiges est un organisme sans but lucratif créé en 1982 pour promouvoir l'histoire et le patrimoine du quartier Côte-des-Neiges dont les origines remontent à 1698. La Société intervient d'abord au niveau local mais collabore fréquemment avec d'autres organismes dans certains dossiers de défense du patrimoine montréalais et québécois. Elle a notamment participé aux consultations publiques sur le plan de mise en valeur du mont Royal en 1988, à la consultation publique sur le mont Royal en 2002 et participe depuis la création de l'organisme aux réunions des Amis de la Montagne. En 1993, la Société a obtenu le Prix d'excellence dans le cadre de l'Opération patrimoine populaire de Montréal (aujourd'hui Opération Patrimoine architectural) de la Ville de Montréal et d'Héritage Montréal. En 2003 la Société compte 50 membres en règle; elle est dirigée par un conseil d'administration de cinq membres élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle tenue en janvier. Avec la collaboration de la Ville de Montréal, son siège social est situé au Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges, 5347 chemin de la Côte-des-Neiges à Montréal. La Société est membre de la Fédération des Sociétés d'Histoire du Québec.

À CHACUN D'Y VOIR :

C'est avec intérêt que la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges a suivi les séances d'information et de questions tenues les 10 et 11 novembre 2003 concernant le plan d'aménagement de la Fabrique Notre-Dame de Montréal pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Cet intérêt est bien sûr local puisque le cimetière, bien qu'il ne dépende pas de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges comme certains le croient, est situé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce; mais notre intérêt, et nos préoccupations pour le cimetière se situent également à un niveau plus général, pour ne pas dire supérieur, celui de la protection du mont Royal. C'est là surtout qui nous amène devant l'Office de consultation publique et le Conseil du Patrimoine de Montréal.

Au fil des années, c'est d'abord et avant tout pour réagir à des atteintes discutables à un patrimoine qui n'était alors pas pleinement reconnu que nous nous sommes élevés contre des projets qui nous semblaient incompatibles avec la majesté du site et la valeur symbolique du mont Royal.

Notre dernière intervention, la présente consultation mise à part, remonte au 16 juin 2003, lorsque la Fabrique avait déposé son projet devant le conseil d'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. La position de la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges fut alors présentée dans une lettre jointe au présent texte et que nous vous prions de considérer comme partie intégrante de notre court mémoire.

La brièveté de notre mémoire pour un sujet d'une telle importance - dont témoigne l'épaisseur de la documentation mise à la disposition du public par l'Office de consultation de Montréal - peut sembler paradoxale. En fait il nous a paru inutile de répéter une énième fois ce qui avait déjà été dit maintes fois et souvent bien mieux par d'autres. D'autre part, la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges a collaboré avec des organismes montréalais (Les Amis de la montagne, Héritage Montréal et l'Écomusée de l'Au-delà) à la rédaction d'un texte paru dans les journaux au début de novembre 2003.

POSITION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES :

Notre position est donc connue et peut se résumer de la manière suivante :

1/ La Société d'histoire de la Côte-des-Neiges reconnaît bien volontiers la qualité et l'importance du travail effectué par la Fabrique et la direction du cimetière pour élaborer son plan d'aménagement, longtemps attendu.

2/ La Société se réjouit, d'une manière générale, de l'intérêt qui y est manifesté pour l'entretien du patrimoine naturel, l'amélioration de l'accessibilité et de la circulation, et la restauration du patrimoine funéraire. Ces diverses interventions projetées seront examinées plus spécifiquement en temps et lieu.

3/ Mais la Société reste convaincue que la construction d'un mausolée géant, ou de plusieurs plus petits, serait contraire au principe du développement durable qui doit de plus en plus, et de manière urgente, baliser les interventions humaines dans le respect et pour le bénéfice des générations à venir. Des interventions de ce type ne sont plus acceptables sur le mont Royal.

UN PATRIMOINE COLLECTIF NATIONAL :

Des individus et des groupes, des décideurs et des penseurs, des fonctionnaires et des citoyens, des bénévoles et des professionnels ont, après des années d'un patient travail, fait en sorte que la montagne de Montréal, le mont Royal, ainsi dénommé depuis 1535, soit officiellement, à l'orée du 21^e siècle, reconnu comme *lieu emblématique du Québec* couvert par un régime juridique adapté. Tout programme de construction dans le cimetière, que l'on ne saurait justifier en prenant en malheureux exemple le campus de l'Université de Montréal, nous apparaîtrait comme une remise en question, voire la négation, de la valeur patrimoniale du mont Royal qui a fait consensus lors de la consultation publique tenue par la Commission des biens culturels du Québec du 21 au 24 mai 2002 au Marché Bonsecours à Montréal (Recommandation 02-09, p. 19, du rapport annuel 2002-2003 de la C.B.C.Q. : *la valeur patrimoniale du mont Royal tient au fait que la montagne est étroitement liée à l'identité de la ville de Montréal et du Québec et qu'elle est une composante essentielle et unique du paysage.*)

AIDER LA FABRIQUE?

Ainsi que nous l'avons à plusieurs reprises mentionné dans le passé, notre rejet du projet de mausolée ne procède pas d'une opposition au Cimetière, à la Fabrique ou aux Sulpiciens. Nous ne sommes pas d'accord avec ce projet tout simplement parce qu'il n'a pas sa place sur le mont Royal. Si un mausolée de ce type doit absolument être aménagé, que ce soit ailleurs.

Par contre, un patrimoine de cette valeur et de cette ampleur doit bénéficier d'une aide publique pour assurer sa préservation pour le bénéfice de la population, aujourd'hui et demain. L'exemption de taxes peut-elle seule en tenir lieu? Les données nous manquent pour avancer une réponse. D'autres y réfléchissent peut-être. Le rachat du boisé Saint-Jean-Baptiste, où tout développement devrait être interdit, pourrait-il être un élément de solution.

Pour ce qui est de certains éléments périphériques (centre d'interprétation à la maison historique, aménagement de la plaine ou piste cyclable), c'est également avec attention que nous considérerons ces projets de valeurs inégales lorsque le temps sera venu. Pour l'heure, c'est un NON catégorique à de nouveaux mausolées sur le mont Royal.

Mesdames, Monsieur, merci de votre attention.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Ramet, coordonnateur.
25 novembre 2003.

Ce 16 juin 2003.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers.

Dans les années passées, le Conseil d'administration de la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges a déjà fait part, et à diverses reprises, de son opposition à la construction de mausolées dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, sur le mont Royal.

Cette position sans équivoque a été, en son temps, transmise au divers intéressés, et aux instances concernées; nul ne sera donc étonné de nous entendre redire clairement que nous sommes toujours contre la construction de mausolées sur la montagne.

Nous tenons toutefois à redire également que cette position n'est en aucune manière orientée contre la Fabrique Notre-Dame et encore moins contre les Messieurs de Saint-Sulpice. Qui pourrait nier le rôle immense qu'ils ont joué dans l'histoire de Montréal et l'empreinte majeure dont ils ont marqué son développement?

Aujourd'hui cependant, le projet présenté, quelles que soient ses qualités intrinsèques, nous semble aller à l'encontre de l'intérêt collectif à long terme des Montréalais.

De plus en plus en effet les citoyennes et citoyens de Montréal, du Québec et du monde prennent conscience de la nécessité de préserver ce qui reste de leur environnement et d'atténuer les effets d'un long développement irresponsable.

Ce serait assurément adopter une orientation rétrograde que d'accepter de bétonner, au coeur de Montréal, cet exceptionnel espace vert préservé de l'urbanisation par les générations précédentes depuis bientôt cinq siècles (si le cimetière a été ouvert il y aura bientôt 150 ans, c'est depuis 1535 que le mont Royal a reçu de Jacques Cartier ce beau nom français qui est devenu celui de notre ville). Un camouflage de plantations étagées ne change rien au fond du problème.

Ce matin encore, Monsieur Gérard Tremblay, maire de Montréal, rappelait au Marché Bonsecours, un an après le Sommet de Montréal, certaines caractéristiques majeures de la Nouvelle Ville en devenir, et notamment la nécessité d'envisager son « développement durable ».

La construction de mausolées sur le mont Royal participe-t-elle au développement durable de Montréal? Plus que jamais nous croyons que non et nous souhaitons que les élus de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-des-Neiges refusent purement et simplement ces projets d'un autre âge .

Cela dit, la préservation de ces joyaux patrimoniaux que constituent le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (de même que le cimetière mont Royal bien sûr), la basilique Notre-Dame et les domaines du Vieux et du Grand Séminaire mérite non seulement une reconnaissance officielle mais également des engagements financiers de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec. Porter atteinte à ce patrimoine ne peut être considéré comme la solution.

Pour le conseil d'administration,
Anne-Marie Ramet, présidente.